Conditions générales de vente

Professionnels

Édition du 11 novembre 2026

AEROLISM ENGINEERING, SASU au capital de 10 000 euros

Siège social : 28 chemin des Vignes, 13127 Vitrolles, France

SIREN 948 547 617 - SIRET 948 547 617 00019 - APE 7112B

RCS : Salon-de-Provence 948 547 617

TVA intracommunautaire : FR35 948547617

Contact : contact@aerolism.com - 07 69 63 47 30

Site : https://www.aerolism.fr/

ARTICLE 1 - Champ d’application et documents contractuels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s’appliquent aux commandes passées par les clients agissant pour les besoins de leur activité professionnelle auprès d’Aerolism Engineering, ci-après « Aerolism ». Elles couvrent les prestations de bureau d’études et de méthodes, l’impression 3D ainsi que la fabrication de pièces par découpe de plaques.

Les missions de bureau d’études et de méthodes comprennent notamment la conception mécanique, la CAO/DAO, les mises en plans, les calculs, les gammes, nomenclatures et documents techniques, selon le périmètre défini au devis. Le renfort d’équipes concerne exclusivement le bureau d’études et les méthodes.

Les CGV sont communiquées avant l’engagement du client et disponibles depuis le site. Les conditions particulières acceptées par les parties et le devis ou récapitulatif de commande prévalent sur les dispositions générales incompatibles. Les conditions d’achat du client ne s’appliquent que si Aerolism les a expressément acceptées. Les modalités propres au parcours de commande concerné s’appliquent : une estimation 3D n’est pas une commande de fabrication, tandis qu’une commande de découpe peut être conclue et payée directement en ligne.

La version applicable est celle acceptée lors de la conclusion du contrat. Une nouvelle édition ne modifie pas rétroactivement les contrats déjà conclus. Les droits impératifs éventuellement applicables à certains professionnels, notamment dans les situations visées à l’article L. 221-3 du Code de la consommation, demeurent réservés.

ARTICLE 2 - Demandes de devis et commandes sur devis

Le client transmet une définition suffisamment précise de son besoin, des fichiers, contraintes, quantités, destinations et livrables attendus. Un échange téléphonique ou une visioconférence peut être organisé lorsque le projet le nécessite ; il n’est pas une condition systématique de toute commande.

Le calculateur https://devis.aerolism.fr/ permet de déposer des modèles STL ou STEP, de choisir des paramètres et de transmettre une demande de devis. Le montant affiché constitue une estimation soumise à l’étude de faisabilité et à l’émission du devis formel. Il ne vaut ni engagement automatique de fabrication ni certification technique du modèle.

Le devis précise notamment le périmètre, le prix, les frais annexes, les livrables, les délais, les conditions de règlement et, le cas échéant, les exigences de confidentialité. Sauf mention différente, sa validité est de trente jours calendaires à compter de son émission.

La commande sur devis est conclue après acceptation écrite du devis par le client et confirmation d'Aerolism. Lorsque le devis prévoit un acompte, le démarrage de l'exécution est subordonné à son encaissement. Toute modification ultérieure du périmètre, des données d'entrée ou des fichiers fait l'objet d'un accord écrit sur ses conséquences techniques, financières et calendaires.

ARTICLE 3 - Commandes de découpe en ligne

Sur https://decoupe-plaque.aerolism.fr/, le client choisit le parcours de confidentialité, la matière, l'épaisseur, le format de plaque, les fichiers DXF, les quantités et les dispositions de pièces, puis constitue son panier. Une commande peut comporter plusieurs plaques et plusieurs exemplaires d'une même composition.

Les formats proposés comprennent notamment la plaque de 2 000 × 1 000 mm, le format 1 000 × 1 000 mm et le petit format 500 × 500 mm. Les dimensions numériques du format sélectionné font foi : le format 500 × 500 mm représente un huitième de la surface d'une plaque de 2 000 × 1 000 mm, indépendamment d'une éventuelle dénomination abrégée dans l'interface.

Avant validation, le client vérifie les fichiers, unités, dimensions, matières, épaisseurs, quantités, imbrications retenues, coordonnées de facturation et de livraison, offre de transport, délai annoncé et montant total. Il dispose des fonctions du configurateur pour corriger les erreurs et accepte les CGV avant de poursuivre vers le paiement.

La commande est conclue à l'issue de sa validation avec obligation de paiement et de la confirmation du paiement par le prestataire de paiement. Aerolism fournit une confirmation de commande et les informations contractuelles sur un support durable, notamment par voie électronique. L'ouverture d'une session de paiement ou un retour du navigateur ne suffit pas, à lui seul, à démontrer que le règlement est confirmé.

La commande est soumise aux caractéristiques et disponibilités affichées. Si une impossibilité technique est découverte après paiement, Aerolism en informe le client et propose une solution adaptée. Aucun changement de prix, de matière ou de géométrie n'est imposé unilatéralement. À défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'exécution, les sommes correspondant à la partie inexécutable sont remboursées ; le client peut demander la résolution de l'ensemble lorsque les éléments sont indissociables. Le seul écart entre le prix d'achat d'Aerolism auprès de son fabricant et le prix de vente accepté ne constitue pas une faculté de révision du prix client.

ARTICLE 4 - Fichiers, imbrication et définition technique

Le client s'assure qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires pour transmettre et faire fabriquer les fichiers. Il précise les unités, cotes fonctionnelles, tolérances particulières, orientations, états de surface, ajustements, usages et contraintes spécifiques. Il signale avant commande tout emploi critique ou soumis à une réglementation particulière.

Le viewer, les contrôles d'import et l'imbrication sont des aides à la préparation de la commande. Ils ne constituent pas une étude complète de faisabilité, un contrôle de résistance, une validation d'assemblage ou une homologation. Le client vérifie la solution sélectionnée parmi les dispositions manuelles ou automatiques proposées. La recherche automatique ne garantit pas l'optimum mathématique ni l'absence de toute chute.

Le jeu d’imbrication est une distance de placement ; il ne constitue pas à lui seul une tolérance dimensionnelle de fabrication ni une compensation du trait de coupe. Les spécifications acceptées au devis ou dans le récapitulatif définissent la commande. Les caractéristiques du procédé et de la matière présentées avant commande complètent cette définition ; une tolérance chiffrée particulière doit être convenue avant validation.

Un défaut du fichier fourni ne dispense pas Aerolism de son obligation de délivrer des pièces conformes aux caractéristiques contractuelles ni de son devoir d’alerte sur une anomalie qu’elle identifie. En cas d’ambiguïté affectant la fabrication, Aerolism sollicite une clarification ; toute modification substantielle du plan ou de l’imbrication nécessite l’accord du client.

Le téléchargement gratuit d’un DXF imbriqué n’emporte ni commande de fabrication ni garantie d’adaptation à toute machine tierce. Lorsqu’une commande est passée, le plan retenu et les fichiers associés servent à la préparer. Seules les pièces commandées et, lorsqu’ils sont expressément prévus, les éléments résiduels de plaque sont livrés. Les besoins de récupération de chutes doivent être précisés avant commande.

ARTICLE 5 - Prix, frais et fiscalité

Les prestations professionnelles sont chiffrées en euros hors taxes ; la TVA et les autres taxes applicables sont précisées au devis ou au récapitulatif. Pour une commande en ligne, le total à payer, frais de livraison compris, est communiqué avant l’engagement du client.

Sauf conditions particulières convenues, les tarifs de référence BE et méthodes sont de 475 € HT par journée, pour une personne et une amplitude maximale de 8 h 30, pause repas comprise ; une journée commencée est facturée en totalité. Les études et dossiers méthodes sur base horaire sont chiffrés à 60 € HT par heure, avec 15 € HT de frais de dossier et un minimum de commande de 75 € HT. Le devis peut fixer un forfait ou une autre organisation expressément acceptée.

Pour le renfort BE et méthodes sur site, Vitrolles et sa périphérie dans un rayon de 5 km sont sans frais de déplacement. Au-delà, les déplacements prévus sont chiffrés à 0,70 € HT par kilomètre en aller simple ; le retour n’est pas facturé. Les déplacements spécifiques à une étude sont précisés au devis sur cette même base.

Les tarifs BE et méthodes ne s’appliquent pas automatiquement aux pièces imprimées ou découpées. Leur prix dépend notamment de la matière, des dimensions ou du format réservé, de la quantité, de la préparation, du procédé et des options. Le transport dépend de la destination, de la masse et des dimensions emballées ainsi que des offres disponibles. Le prix accepté est celui du devis ou du récapitulatif, et non une grille modifiée ultérieurement.

Pour les destinations impliquant une importation, les frais ou taxes non collectés par Aerolism et restant éventuellement à la charge du destinataire sont indiqués avant commande, ou leur éventuelle exigibilité est signalée lorsqu’ils ne peuvent être calculés à l’avance. Un numéro EORI ou un numéro de TVA communiqué ne vaut pas, à lui seul, exonération.

ARTICLE 6 - Règlement, facturation et retards

Les commandes de découpe conclues en ligne sont payables intégralement à la commande au moyen des modalités proposées par la page de paiement sécurisé. Les coordonnées bancaires sont traitées par le prestataire de paiement, notamment Stripe ; Aerolism ne demande pas de transmettre une clé ou des données de carte par e-mail.

Pour les commandes sur devis, les modalités et l’échéance convenues figurent au devis et sur la facture. Sauf indication différente acceptée, les prestations BE et méthodes sont réglables par virement à trente

jours à compter de la date de facture ; pour une commande sur devis d'un montant supérieur à 2 000 € HT, un acompte de 30 % est demandé et payable dans les huit jours suivant l'acceptation. Ces règles de paiement différé ou d'acompte ne s'appliquent pas à la découpe payée intégralement en ligne.

Les factures sont établies selon la nature de l'opération et les règles applicables aux acomptes, règlements et livraisons ; elles sont mises à disposition ou transmises au client. Les règlements reçus et le solde restant dû sont identifiables. Escompte pour paiement anticipé : néant, sauf accord écrit.

En cas de retard, des pénalités sont exigibles sans rappel à compter du lendemain de l'échéance, au taux annuel de 10 %, sans pouvoir être inférieur au minimum légal de trois fois le taux de l'intérêt légal. Elles sont calculées au prorata du nombre de jours de retard sur le montant TTC impayé. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due ; une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs lorsque les frais engagés dépassent ce montant. Les exclusions légales, notamment celles relatives aux procédures collectives, s'appliquent.

Après information du client, Aerolism peut suspendre les prestations concernées par un impayé dans les conditions prévues par la loi. Le remboursement éventuel d'une commande en ligne est effectué par un moyen approprié, en principe celui du règlement initial.

ARTICLE 7 - Exécution, délais et sous-traitance

Le devis ou le parcours de commande précise la date ou le délai applicable. Les délais de fabrication et de transport sont distingués lorsqu'ils sont présentés séparément. Un délai d'acheminement ne doit pas être interprété comme le délai total incluant la fabrication. Le démarrage suppose les données d'entrée nécessaires, la validation des éventuels points techniques et le règlement exigible.

Les prestations de conseil, de bureau d'études et de méthodes relèvent d'une obligation de moyens, avec remise des livrables expressément convenus. Pour les pièces fabriquées, Aerolism s'engage à la conformité aux caractéristiques contractuelles. Une étude ou fabrication ne comprend pas une qualification réglementaire, une certification, une validation en service ou des essais particuliers si ces opérations ne sont pas expressément commandées.

Aerolism peut confier tout ou partie de la fabrication, de l'emballage ou de l'expédition à un fabricant ou prestataire sous-traitant. Aerolism demeure le cocontractant et l'interlocuteur commercial du client. Un changement de fournisseur ne peut entraîner une dégradation des caractéristiques contractuelles ou un changement substantiel non accepté. Les engagements de confidentialité applicables restent à respecter.

Le client est informé des difficultés susceptibles d'affecter l'exécution. Les retards et leurs conséquences sont traités selon les conditions particulières et les recours de droit commun ; un retard ordinaire de fournisseur n'est pas automatiquement un cas de force majeure.

ARTICLE 8 - Livraison et réception

Les destinations et offres de livraison disponibles sont celles proposées au moment de la commande ou acceptées au devis. Les pièces peuvent être emballées puis enlevées directement chez le fabricant par le transporteur choisi dans les offres du parcours, pour être livrées à l'adresse du client. Cette organisation ne transforme pas Aerolism en simple intermédiaire de mise en relation.

Le client communique une adresse accessible, un contact et les informations nécessaires à la livraison. Il vérifie à réception l'état du colis et des pièces, émet des réserves précises lorsque cela est possible et informe rapidement Aerolism de toute anomalie avec les justificatifs utiles. Ces démarches facilitent le recours contre le transporteur sans supprimer les droits du client envers Aerolism.

Sauf convention particulière, le transfert des risques intervient à la livraison au lieu convenu, et non au seul enlèvement chez le fabricant. Les droits des parties relatifs aux défauts non apparents et aux garanties

légales demeurent réservés. Les conséquences d'une livraison impossible imputable à des coordonnées erronées ou à une absence sont examinées avec le client avant toute réexpédition et facturation de frais justifiés.

ARTICLE 9 - Modifications et annulations

Toute modification après conclusion nécessite un accord écrit. Les adaptations du prix et des délais sont communiquées avant leur acceptation. La fabrication de pièces sur mesure pouvant commencer après confirmation, le client contacte Aerolism sans délai s'il demande une annulation.

En l'absence de droit légal applicable ou de manquement d'Aerolism justifiant la résolution, l'annulation d'une commande professionnelle nécessite un accord. Les parties déterminent les sommes correspondant aux prestations effectivement réalisées et aux frais de matière, préparation ou fabrication déjà engagés et non récupérables, sur justification. Une clause d'annulation ne prive pas le client des recours prévus par la loi.

ARTICLE 10 - Conformité, responsabilité et garanties

Le client signale par écrit les défauts ou écarts constatés en indiquant la commande et les éléments utiles à leur examen. Il conserve les pièces concernées pour permettre un constat contradictoire. Une absence de réserve immédiate n'emporte pas renonciation aux recours relatifs à un défaut non apparent. Aucun délai contractuel de huit ou trente jours ne se substitue aux délais légaux applicables.

Aerolism examine les réclamations et procède, selon les obligations applicables et l'accord des parties, à la correction, à la reprise, au remplacement ou au remboursement approprié. Les garanties légales, notamment celles relatives aux vices cachés lorsqu'elles s'appliquent, demeurent réservées.

La responsabilité d'Aerolism est engagée dans les conditions du droit commun au regard de ses obligations. Les conséquences d'une donnée inexacte fournie par le client, d'un usage non déclaré, d'un montage impropre ou d'une modification ultérieure sont appréciées en fonction de leur rôle dans le dommage ; elles ne constituent pas une exonération générale d'Aerolism. Aucune clause ne limite la réparation d'un dommage corporel ni les responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues.

ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle et confidentialité

Les fichiers et droits antérieurs du client restent sa propriété ou celle de leurs titulaires. Le client accorde à Aerolism et aux intervenants autorisés les seuls droits d'utilisation nécessaires à l'étude, à la fabrication et à l'exécution de la commande. Toute publication commerciale de fichiers, plans ou pièces identifiables comme confidentiels nécessite une autorisation adaptée.

Le choix d'un parcours NDA ne dispense pas le client de vérifier son autorisation interne de transfert. Un NDA propre au client doit être accepté avant le dépôt lorsque le parcours l'exige. La référence d'un accord existant ne vaut pas validation automatique de son périmètre. Les exigences limitant la sous-traitance ou la transmission doivent être convenues avant la commande ; en cas d'incompatibilité, Aerolism sollicite un accord avant tout transfert concerné.

La remise d'un livrable n'emporte pas cession générale et implicite des droits d'auteur, logiciels, bibliothèques, méthodes ou savoir-faire antérieurs d'Aerolism. Les droits d'exploitation ou cessions nécessaires à une mission BE sont définis au devis ou par accord écrit, notamment quant à leur destination et à leur étendue. Cette réserve ne limite pas la propriété du client sur ses propres fichiers ni l'usage convenu des pièces livrées.

ARTICLE 12 - Données personnelles et preuve

Les données nécessaires sont traitées pour les demandes, devis, commandes, factures, livraisons et obligations légales. Selon le parcours, les destinataires comprennent les personnes habilitées d'Aerolism, les prestataires d'hébergement, de stockage privé et de notification, le prestataire de paiement, les fabricants et les intervenants de transport, dans la mesure nécessaire à leur mission.

La politique de confidentialité accessible à https://www.aerolism.fr/politique-de-confidentialite.html précise les traitements et les droits. Les demandes peuvent être adressées à contact@aerolism.com. Les accords de confidentialité ne remplacent pas l'information relative aux données personnelles.

Les devis acceptés, confirmations, fichiers et paramètres associés, versions de CGV, enregistrements de paiement et échanges électroniques peuvent servir à établir la commande, sous réserve des règles de preuve applicables et de la faculté de présenter une preuve contraire. Le client conserve les confirmations et documents reçus.

ARTICLE 13 - Imprévision, force majeure et inexécution

Les parties coopèrent de bonne foi pour traiter une difficulté d'exécution. L'imprévision est régie par l'article 1195 du Code civil ; la partie concernée peut demander une renégociation et poursuit l'exécution dans les conditions prévues par ce texte. La force majeure s'apprécie conformément à l'article 1218 du Code civil et ne résulte pas du seul fait de recourir à un sous-traitant.

La partie empêchée informe l'autre des circonstances et conséquences connues. Les effets d'une impossibilité temporaire ou définitive, les restitutions et les recours sont déterminés par la loi. Les droits à suspension, exécution, réduction du prix, résolution et réparation sont exercés selon les articles 1217 et suivants du Code civil, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

ARTICLE 14 - Réclamations, litiges et droit applicable

Une réclamation est d'abord adressée à Aerolism à contact@aerolism.com ou au siège social, en indiquant le numéro de commande et la solution sollicitée. Les parties recherchent une solution amiable. Elles peuvent convenir d'une médiation ou d'une conciliation, sans que cette démarche ne fasse obstacle aux recours légaux.

Les présentes CGV sont rédigées en français et soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, les juridictions compétentes sont déterminées conformément au droit commun. Si une stipulation est privée d'effet, les autres dispositions demeurent applicables dans la mesure permise par la loi.